
**RAPPORT DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE GESTION
CHARGÉE DE L'EXAMEN DU BUDGET DE LA CIEHL POUR L'EXERCICE 2025**

Mesdames et Messieurs les Président·e·s,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Les représentant·e·s des Conseils communaux mentionné·e·s ci-dessous ont examiné avec attention, le 1^{er} octobre 2024, à 18h30, à Corsier, le budget 2025 de la CIEHL.

La Commission était composée de :

Présent·e·s**Blonay - Saint-Légier****Chardonne
Corseaux
Corsier****Jongny
Montreux****La Tour-de-Peilz****Vevey****Veytaux*****Mesdames et Messieurs :***Pascale
Mirta

Louis-Noé

Patricia

Carvi

Martin

Harry

Carole

Yanick

Margaux

Myriam

Anne-Francine

Diane

Natalia

Yoakim**Olgiati Pelet** (suppléante)**Burnat****Gremion****Stucki****Eichenberger** (suppléant)**Roth****Clavadetscher****Hess****Dubuis****Michel****Simonin****Von Gunten****Martino****Excusé·e·s****Blonay - Saint-Légier****Chardonne****Corseaux****Corsier****Jongny****Montreux****La Tour-de-Peilz****Vevey****Veytaux**

Christian

Jacqueline

Marc

Bernard

Jacques

Frankie

Ezekiel

Denise

Julien

Ambroise

Heraclès

Jean-Marc

Caroline

Stefania-Gabriela

Ferrari**Wassenberg** (suppléante)**Payot****Groves** (suppléant)**Marmier****Deloy Trüb** (suppléante)**Bürki****Yezid****Pilliard** (suppléant)**Crittin** (suppléant)**Dellas** (suppléant)**Roduit** (suppléant)**Gademann****Dinklage** (suppléante)

ORDRE DU JOUR

1. Accueil
 2. Liste de présences
 3. Budget 2025 et préavis type y relatif
 4. Divers
 5. Prochaine séance
-

1. ACCUEIL

L'année législative 2024-2025 de la CIEHL étant placée sous la présidence de la Commune de Corsier, Mme Carvi Stucki souhaite la bienvenue aux membres de la Commission intercommunale de gestion qu'elle préside, et salue la présence de Mme Arianne Rouge, présidente du Conseil administratif (CA) de la CIEHL et syndique de Corsier, de Mmes Colette Rossier et Laurence Meyer de Stadelhofen, respectivement cheffe de service et adjointe au Service des affaires intercommunales de la Riviera, ainsi que de M. Emanuele Ferrara, adjoint administratif au Service des Finances de la Ville de Vevey. Elle précise également que M. Martin Eichenberger se chargera de la rédaction du rapport.

2. LISTE DE PRÉSENCES

M. Eichenberger procède à l'appel (cf. liste en page 1). Le quorum étant atteint, Mme Stucki poursuit par les points suivants de l'ordre du jour, qui n'appelle pas de remarque.

3. BUDGET 2025 ET PRÉAVIS TYPE Y RELATIF

Mme Stucki rappelle que les membres de la Commission intercommunale de gestion ont reçu le préavis type et le budget 2025 de la CIEHL. Ledit budget est établi sur la base du maintien de la contribution des communes à CHF 5.- / habitant·e ; un fonds de réserve de CHF 3 millions (mios) a été constitué pour participer aux travaux du 2m2c ; le résultat prévisible de l'exercice est bénéficiaire à hauteur de CHF 418'415.-. Mme Stucki ouvre la discussion, demandant si le budget 2025 appelle des questions et/ou des commentaires.

Concernant le fonds de réserve pour la participation aux travaux du 2m2c, Mme Rossier rappelle que la CIEHL a provisionné un montant de CHF 1 mio durant 3 exercices. Le montant total de CHF 3 mios sera versé à la Commune de Montreux fin 2025 – début 2026, en fonction de l'avancement des travaux qui ont pris un peu de retard. Selon les dernières informations reçues, la réouverture du 2m2c est prévue en avril 2026.

Mme Simonin demande si le contrôle des comptes de la CIEHL a toujours été réalisé par le biais d'une fiduciaire et non pas par un·e vérificateur·trice. Mme Rossier précise que l'intervention d'une fiduciaire correspond à l'entrée en force d'une directive cantonale qui oblige les ententes intercommunales de plus de 300 habitants et dont le compte de fonctionnement dépasse CHF 1.5 mios à avoir recours à une fiduciaire, comme le Fonds culturel Riviera d'ailleurs.

M. Eichenberger s'inquiétant de savoir qui est la fiduciaire chargée du contrôle des comptes de la CIEHL, M. Ferrara répond qu'il s'agit de PKF, qui a une succursale à Vevey.

M. Burnat demandant à ce qu'il lui soit rappelé quel est le montant plafond de la CIEHL, Mme Rossier indique qu'il est de CHF 3.5 mios. Elle ajoute que la création d'un fonds de réserve pour les travaux du 2m2c a permis de poursuivre le versement de la contribution des communes, afin de pouvoir répondre à d'éventuelles demandes des communes.

Dans le prolongement, M. Roth s'interroge sur d'éventuels projets en perspective, ce qui n'est pas le cas, comme précisé dans le préavis type. Mme Rossier indique qu'il y a des discussions concernant des équipements sportifs mais sans rien de concret pour l'instant.

A l'issue de la discussion, la présidente passe au vote. Le budget 2025 de la CIEHL est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

4. DIVERS

Pas de divers.

5. PROCHAINE SEANCE

La prochaine séance de la Commission intercommunale de gestion relative à l'examen des comptes 2024 aura lieu le **mardi 13 mai 2025, à 18h30, à Corsier**, salle du Château 2, rue du Château 2.

A l'issue de la séance, Mme Rouge annonce qu'un apéritif est offert par la Municipalité de Corsier.

CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Mesdames et Messieurs les Président·e·s, Mesdames et Messieurs les conseillères et Conseillers :

- **d'adopter le budget 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)**

Au nom de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL

La présidente :
Carvi Stucki

Le secrétaire :
Martin Eichenberger

La séance prend fin à 18h50.

Fait à Corsier, le 2 octobre 2024